

Le 7 janvier 2019

PROCÈS-VERBAL de la sept cent soixante-quatrième séance du Conseil de la municipalité de L'Ange-Gardien, créée par l'article 26 de la loi 119, sanctionnée le 17 mai 1979, tenue au Centre Municipal, 1177, Route 315, L'Ange-Gardien (Québec) à 19h00 conformément à l'article 148 du Code municipal.

SONT PRÉSENTS: Madame la conseillère Nancy D'Amour, messieurs les conseillers, Martin Proulx, Luc Prud'Homme, Martin Prescott, et Sébastien Renaud et faisant quorum sous la présidence de monsieur Luc Verner maire suppléant.

ÉTAIT ABSENT: Monsieur le maire Marc Louis-Seize

2019-01-1326 Ouverture de la séance ordinaire et adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR le maire suppléant **Luc Verner**
APPUYÉ PAR le conseiller **Martin Prescott**

ET RÉSOLU que ce Conseil déclare ouverte la séance ordinaire et adopte ordre du jour tel que déposé par le Secrétaire-trésorier.

Adoptée à l'unanimité

2019-01-1327 Adoption des procès-verbaux du mois de décembre 2018

IL EST PROPOSÉ PAR le maire suppléant **Luc Verner**
APPUYÉ PAR le conseiller **Martin Proulx**

ET RÉSOLU QUE les procès-verbaux du 3 et 13 décembre 2018 soient adoptés tels que déposés par le Secrétaire-trésorier.

Adoptée à l'unanimité

2019-01-1328 Adoption du compte-rendu du Comité consultatif d'urbanisme du 10 décembre 2018

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Sébastien Renaud**
APPUYÉ PAR le conseiller **Martin Prescott**

ET RÉSOLU QUE le compte-rendu de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 10 décembre 2018 soit adopté tel que déposé par le secrétaire-trésorier.

Adoptée à la majorité

2019-01-1329 Comptes payés

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Martin Prescott**
APPUYÉ PAR la conseillère **Nancy D'Amour**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil entérine les listes des déboursés émis au montant total de 2 277 548.15 \$ tel qu'indiqué sur les listes présentées par le Secrétaire-trésorier en annexe aux présentes minutes à la page CP-18-12, le tout selon les dispositions du règlement de délégation de pouvoir ainsi qu'à l'article 961.1 du Code municipal du Québec.

LOCATION CRÉDIT		
HONDA CRV 2014 - Urbanisme		363.21 \$
TOYOTA PRIUS 2017		308.23 \$
FORD F150 2015 (Raymond)		630.92 \$
HONDA CRV 2014 (P.R.)		361.28 \$
HONDA CRV 2014 (P.R.)		363.69 \$
FORD F150 2017 (Sylvain)		633.24 \$
FORD F250 2017		647.34 \$
FORD ESCAPE		330.59 \$
BACKHOE		2 340.13 \$
OUTLOOK (Novembre)		118.88 \$
MRC DES COLLINES (Novembre)		140 818.00 \$
GROUPE MAJOR (Novembre)		15 536.46 \$
ESSO (Novembre)		8 066.71 \$
B2B Paiement (Novembre)		23.00 \$
CT-Paiement (Novembre)		34.48 \$
SALAIRE DU		
	1 nov. 2018	19 257.27 \$
	8 nov. 2018	20 365.48 \$
	15 nov. 2018	20 226.30 \$
	22 nov. 2018	19 326.90 \$
	29 nov. 2018	17 652.21 \$
REMISE PROVINCIALE (Novembre)		52 402.82 \$
REMISE FÉDÉRALE (Novembre)		22 365.11 \$
	SOUS-TOTAL	2 249 017.17 \$
	CONSEIL (Décembre)	8 114.65 \$
	POMPIERS (Novembre)	17 454.07 \$
	PR (Novembre)	2 962.26 \$
TOTAL		2 277 548.15 \$

Adoptée à la majorité

Dépôt de la liste des immeubles assujettis à la taxe sur les immeubles vacants

Conformément à l'article 6 du règlement 2019-004 sur la taxation des immeubles vacants, le secrétaire-trésorier dépose la liste des immeubles assujettis à ladite taxe.

AVIS DE MOTION – Règlement 2019-005

Le conseiller **Sébastien Renaud**, donne **AVIS DE MOTION** de la présentation conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, que le règlement suivant, dont copie est remise à ce jour à chacun des membres du Conseil, sera présenté pour adoption à une prochaine séance du Conseil.

Règlement 2019-005 modifiant le règlement no. 98-002 sur les dispositions déclaratoires, les permis et les certificats et le règlement 98-003 relatif au zonage afin de permettre l'implantation de conteneurs maritimes et d'apporter des précisions sur les dispositions qui régissent les avant-projets de lotissement.

Conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, le projet de règlement est présenté en même temps que l'avis de motion.

AVIS DE MOTION – Règlement 19-RM-04

Le conseiller **Martin Proulx**, donne **AVIS DE MOTION** de la présentation conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, que le règlement suivant, dont copie est remise à ce jour à chacun des membres du Conseil, sera présenté pour adoption à une prochaine séance du Conseil.

Règlement numéro 19-RM-04 pour abroger et remplacer le règlement portant le numéro 18-RM-04 concernant le maintien de la paix publique et du bon ordre dans les limites de la municipalité de L'Ange-Gardien.

Conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, le projet de règlement est présenté en même temps que l'avis de motion.

2019-01-1330 Adoption du règlement numéro 2018-22 Règlement relatif aux usages conditionnels

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Sébastien Renaud**
APPUYÉ PAR le conseiller **Luc Prud'homme**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil adopte le règlement 2018-22 relatif aux usages conditionnels.

Tous les membres du Conseil déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture. Le Secrétaire-trésorier fait les mentions d'usages tel qu'il est stipulé au 2^e alinéa de l'article 445 du Code municipal du Québec.

Adoptée à la majorité

2019-01-1331 Adoption du règlement numéro 2018-024 Règlement décrétant diverses dépenses en immobilisation et un emprunt de 335 000\$

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Martin Proulx**
APPUYÉ PAR le conseiller **Luc Prud'homme**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil adopte le Règlement 2018-024 décrétant diverses dépenses en immobilisation et un emprunt de 335 000\$.

Tous les membres du Conseil déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture. Le Secrétaire-trésorier fait les mentions d'usages tel qu'il est stipulé au 2^e alinéa de l'article 445 du Code municipal du Québec.

Adoptée à la majorité

2019-01-1332 Autorisation de majorer les salaires des pompiers et premiers répondants de 1.7% pour l'année 2019

IL EST PROPOSÉ PAR le maire suppléant **Luc Verner**
APPUYÉ PAR le conseiller **Sébastien Renaud**

ET RÉSOLU QUE conformément aux orientations retenues lors de l'étude du budget 2019, ce conseil accepte de majorer de 1.7%, les salaires accordés aux pompiers et premiers répondants à temps partiel, le tout selon les barèmes suivants :

Fonction/Description	Rémunération actuelle	Rémunération effective pour 2019
Directeur-adjoint		
• Salaire de base	4 451.55 \$	4 527.23 \$
• Forfaitaire intervention 3 heures et moins	101.13 \$	102.85 \$
• Tarif horaire – intervention et prévention (3)	33.71 \$	34.28 \$
Capitaine/Préventionniste		
• Salaire de base	4 006.41 \$	4 074.52 \$
• Forfaitaire intervention 3 heures et moins	101.13 \$	102.85 \$
• Tarif horaire – intervention et prévention (3)	33.71 \$	34.28 \$

Lieutenants – Forfaitaire interventions 3 heures et moins tarif horaire – intervention et prévention (3)	84.64 \$ 28.21 \$	86.08 \$ 28.69 \$
Pompiers – Forfaitaire interventions 3 heures et moins tarif horaire de base – intervention et prévention (3)	80.15 \$ 26.71 \$	81.51 \$ 27.16 \$
Pratique	44.57 \$ /pratique	45.33 \$ /pratique
Taux horaire pour formation	22.27 \$	22.65 \$
Autres travaux spécialisés (1) • Tarif horaire	22.27 \$	22.65 \$
Autres travaux non spécialisés (2) • Tarif horaire	18.22 \$	18.53 \$
Premiers répondants • Tarif de garde • Forfaitaire intervention 3 heures et moins • Tarif horaire-interventions (3)	1.10 \$/hre 80.15 \$ 26.71 \$	1.12 \$/hre 81.51 \$ 27.16 \$

- (1) Ces travaux, exécutés par les pompiers ou premiers répondants, inclus par exemple :
- a. Les travaux administratifs, de dotation, planification, etc.
 - b. La surveillance lors d'activités communautaires
Travaux de réparation d'équipements ou des camions
 - a. Inspections périodiques des équipements
- (2) Ces travaux, exécutés par les pompiers ou premiers répondants, inclus par exemple :
- a. Entretien des camions et équipement tel que nettoyage, faire le plein, ménage de la caserne, etc.
 - b. Déplacer les camions lors d'activités à la caserne telle que des élections
 - c. Assistance aux techniciens lors des inspections telles que tests de pompes, etc.
- (3) Ces tarifs s'appliquent après 3 heures.

Adoptée à la majorité

2019-01-1333 Autorisation de majorer la grille salariale des employés cadres de 1.7% pour l'année 2019

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Martin Prescott**
APPUYÉ PAR le conseiller **Martin Proulx**

ET RÉSOLU QUE conformément aux orientations retenues lors de l'étude du budget 2019, ce Conseil autorise que la grille salariale des employés cadres incluse au plan d'évaluation des emplois sans égard au sexe soit majorée de 1.7% à compter du 1^{er} janvier 2019.

DE PLUS, il est résolu que les classements suivants soient approuvés pour les employés cadres :

Nom	Classe	Échelon
Descarreux, Alain	8	11
Parenteau, Sylvain	6	7
St-Amour, Maude	6	3
Raymond Beaulne	7	5
André Desjardins	5	11
Martin Gratton	5	11
François Rochon	6	11

Adoptée à la majorité

2019-01-1333 Reconduction du poste de Bertrand Bilodeau

ATTENDU QUE Monsieur Bertrand Bilodeau travaille pour la municipalité à raison d'une journée par semaine;

ATTENDU QUE Monsieur Bilodeau apporte un soutien important au service d'urbanisme en matière de lotissement, mais aussi au service des travaux publics et de l'administration compte-tenu de son expertise en matière de construction de chemins et de ses habiletés pour différentes recherches;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Sébastien Renaud**
APPUYÉ PAR le conseiller **Martin Proulx**

ET RÉSOLU QUE ce conseil reconduit le poste de Monsieur Bertrand Bilodeau à titre de chargé de projets pour l'année 2019 à raison d'une journée par semaine en moyenne, le tout en fonction des besoins estimés par le Directeur du Service d'urbanisme.

Adoptée à l'unanimité

2019-01-1334 Modification des heures de travail du directeur général et secrétaire-trésorier

ATTENDU QUE le directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité, M. Alain Descarreaux, a signifié au conseil son désir de réduire sa semaine de travail à compter de janvier 2019 à 32 heures par semaine réparties sur 4 jours au lieu de 35 heures par semaine sur 5 jours ;

ATTENDU QUE cette modification n'aura pas d'impact significatif sur les opérations de la direction générale et des services administratifs considérant l'équipe actuellement en place ;

ATTENDU QUE cette modification permettra de générer des économies au niveau de la masse salariale ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Martin Prescott**
APPUYÉ PAR le conseiller **Martin Proulx**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil approuve la modification de l'horaire de travail du directeur général et secrétaire-trésorier à 32 heures par semaine réparties sur 4 jours en vigueur à compter de ce jour;

Il est entendu que la rémunération et les bénéfices marginaux du directeur général et secrétaire-trésorier seront ajustés en conséquence.

Il est également convenu que le directeur général et secrétaire-trésorier et la Municipalité se réservent le droit, moyennant un avis préalable de 30 jours, de revenir à l'horaire de 35 heures par semaine.

Adoptée à la majorité

2019-01-1335 Autorisation d'acquérir une servitude de drainage

ATTENDU QU'il y a lieu d'acquérir une servitude de drainage sur le lot 5 663 051 situé dans le projet domiciliaire du chemin Townline ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Martin Prescott**
APPUYÉ PAR la conseillère **Nancy D'Amour**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise l'acquisition pour une somme nominale d'une servitude de drainage sur le lot 5 663 051 (lots non officiels 6 286 274 et 6 286 273) tel que démontré sur le plan préparé par Daniel Handfield, arpenteur-géomètre sous sa minute 21199 en date du 14 novembre 2018.

DE PLUS, ce Conseil autorise le maire et le directeur général à signer pour et au nom de la Municipalité l'acte de servitude tel que préparé par Me Alexandre Mercier, notaire.

Adoptée à la majorité

2019-01-1336 Approbation d'un avenant au contrat de fourniture d'un poste de commandement mobile

ATTENDU QUE dans sa résolution 2018-11-1297, ce Conseil a accordé à la compagnie Maxi-Métal un contrat pour la fourniture d'un poste de commandement mobile pour le service de protection contre les incendies et des premiers répondants ;

ATTENDU QUE suite à la rencontre de pré-production tenue le 5 décembre dernier, il a été convenu d'apporter quelques modifications mineures au contrat ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le maire suppléant **Luc Verner**
APPUYÉ PAR le conseiller **Luc Prud'homme**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil approuve la liste des avenants au contrat mentionnés sur le document joint en annexe à la présente, ces avenants représentent une réduction de 4 632 \$ plus taxes portant ainsi le contrat total à 313 699 \$ plus taxes au lieu de 318 331 \$;

Adoptée à la majorité

2019-01-1337 Modification de la résolution 2018-03-1115

ATTENDU QUE dans sa résolution 2018-03-1115, adoptée le 5 mars 2018, ce Conseil a autorisé une dépense de 27 500 \$ pour le remplacement d'un ponceau de 3.3 mètres de diamètre sur le chemin Lauzon ;

ATTENDU QUE les travaux ont été exécutés en régie en août 2018, mais que les coûts se sont avérés plus élevés que prévu ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Luc Prud'homme**
APPUYÉ PAR le conseiller

ET RÉSOLU QUE ce Conseil modifie la résolution 2018-03-1115 afin de porter le montant de la dépense autorisée pour le remplacement du ponceau du chemin Lauzon à 50 941 \$ taxes nettes incluses ;

Ladite dépense sera tout de même financée à même les sommes provenant du transfert d'une partie de la taxe d'accise sur l'essence (programme TECQ 2014-2018).

Adoptée à la majorité

2019-01-1338 Demande de PIIA - 6647383 Canada Inc. (Bâtiment complémentaire et toiture)

ATTENDU QUE Les Fondations Leblanc, propriétaire du 34 chemin Henri-Chartrand, louent actuellement un condo à la compagnie Pro 4 saisons et un bâtiment complémentaire d'une superficie de 360 pi² (38 m²) et servant d'abri pour du matériel en vrac (terre, sable, etc.) vient d'être érigé sans permis à l'avant du bâtiment principal près de la ligne latérale de terrain;

ATTENDU QUE les murs de l'abri sont constitués de béton coulé et de bois recouvert de tôle galvanisé, ce qui ne s'harmonise aucunement au bâtiment principal et contrevient au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architectural (PIIA) qui s'applique dans cette zone industrielle;

ATTENDU QUE le propriétaire profite de l'occasion pour informer la municipalité qu'une toiture supportée par des poteaux doit être installée à l'arrière du bâtiment au-dessus des 2 rampes de chargement servant à un autre locataire du bâtiment principal ;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme a pris connaissance du dossier tel qu'en fait foi la résolution CCU-2018-053 adopté le 10 décembre dernier;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Sébastien Renaud**
APPUYÉ PAR le conseiller **Martin Proulx**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil approuve l'installation de la future toiture au-dessus des rampes de chargement donnant sur la cour arrière du bâtiment d'une largeur de 27 pi. par une profondeur de 30 pi.;

DE PLUS ce Conseil exige le remplacement complet du revêtement extérieur constitué de tôle galvanisée et recouvrant la partie supérieure de l'abri installé initialement sans permis. De plus, la couleur du prochain revêtement recouvrant la partie supérieure de l'abri devra être identique à celle au-dessus des portes de garage donnant sur la façade avant, soit de noir fusain.

Adoptée à la majorité

2019-01-1339 Autorisation d'une dépense pour l'achat d'une marquise rétractable

ATTENDU QUE la marquise 10'X10' de la Municipalité est endommagée et désuète ;

ATTENDU QUE cette marquise est utilisée régulièrement lors des activités et événements dans la Municipalité ;

ATTENDU QUE des sommes ont été prévues au budget d'investissement 2019 à cet effet ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Martin Prescott**
APPUYÉ PAR la conseillère **Nancy D'Amour**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise une dépense de 1 480 \$ plus taxes pour l'achat d'une nouvelle marquise rétractable de 10' X 10' décorée avec la nouvelle identité visuelle de la Municipalité.

Les fonds à cette fin seront pris à même le fonds de roulement pour être remboursés sur 5 ans à compter de 2020.

Adoptée à la majorité

2019-01-1340 Abolition de postes

ATTENDU QU'en raison notamment de l'augmentation importante des quotes-parts à la MRC des Collines-de-l'Outaouais, la Municipalité a dû, lors de la confection de son budget 2019, procéder à diverses compressions budgétaires ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Nancy D'Amour**
APPUYÉ PAR le conseiller **Martin Prescott**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil décrète l'abolition de trois (3) postes de cols bleus saisonniers, en vigueur à compter de ce jour.

Adoptée à la majorité

2019-01-1341 Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR le maire suppléant **Luc Verner**
APPUYÉ unanimement

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée

Il est 19h18.

Adoptée à l'unanimité

Luc Verner
Maire suppléant

Alain Descarreaux
Directeur général

Je, Luc Verner, maire suppléant atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (3) du Code municipal.